



Charte d'entreprise

Depuis 1970, l'usine de traitement des ordures du Valais central (UTO) a pour mission de traiter les déchets urbains, les boues d'épuration et les déchets spéciaux en provenance des communes membres de l'association ainsi que des commerces, de l'artisanat et de l'industrie.

L'association est ouverte également à la collaboration sur d'autres travaux dans l'intérêt des communes.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- 
- Être** un service public de qualité, moderne, à l'écoute des besoins de notre clientèle.
 - Offrir** à nos clients des prestations satisfaisant à des exigences élevées quant à la qualité, la sécurité et le respect de l'environnement.
 - Optimiser** les processus de travail dans toutes les activités de l'entreprise de manière à en assurer la pérennité à long terme.
 - Respecter** les exigences légales en vigueur.
 - Améliorer** de manière continue notre performance environnementale.
 - Atteindre** un niveau d'excellence en mettant en œuvre un système de management ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001, en accord avec le modèle de Valais Excellence.
 - Garantir** des conditions de travail assurant la santé et la sécurité de tous les collaborateurs et collaboratrices.
 - Favoriser** la sensibilisation et la formation de son personnel ainsi que de la population de son bassin versant, aux aspects environnementaux et dans une gestion raisonnée des déchets.
 - Informier** régulièrement nos clients, nos collaborateurs (trices) ainsi que tous nos partenaires.
 - Rechercher** la meilleure coopération avec les acteurs politiques, économiques et sociaux.
 - Honorer** l'éthique de l'UTO et les consignes de travail internes dans l'intérêt et le respect de toute l'équipe.

La Direction soutient tous ses collaborateurs et(trices) pour la mise en oeuvre de cette charte.

Uvrier, le 15 mars 2007

Marcel Maurer
Président

Bertrand Yerly
Chef d'Usine

Stéphane RAVAZ
Responsable Qualité